

MAIRIE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR
(Hautes-Alpes)« *Nihil nisi a numine* »EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 FEVRIER 2018

L'an deux mil dix-huit le-vingt-sept du mois de FEVRIER à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de St Bonnet, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de St Bonnet, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 21 f2VRIER 2018 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents tous les conseillers en exercice :

M. Roland BERNARD, Mme Emilie DROUHOT, Mme Marie-Andrée FESTA, M. Jean-Yves GARNIER, M. Philippe GONDRE, M. Benoît GOSSELIN, M. Dominique GOURY, Mme Nathalie LAJKO, Mme Marie-Anne MANAUD, Mme MILLON Florence, Mme Emmanuelle PELLEGRIN, M. Christian PARPILLON et M. Carmine ROGAZZO.

Etaient absents et représentés : Mme Béatrice ALLOSIA ayant donné pouvoir à M. Carmine ROGAZZO, Mme Martine MARC ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK, M. Paul DAVIN ayant donné pouvoir à M. Benoît GOSSELIN, M. Pierre-Yves MOTTE ayant donné pouvoir à Mme Marie-Andrée FESTA, Mme Marion PELLEGRIN ayant donné pouvoir à Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emilie DROUHOT

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

A l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017 pour le budget PRINCIPAL DE LA COMMUNE de Saint Bonnet en Champsaur. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Membres en exercice :	19
Membres présents :	14
représentés	5
Pour :	19
Abstention :	0
Contre :	0

Ainsi fait et délibéré le 27 Février 2018

Pour copie conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
005-200034502-20180227-20182702-001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2018
Publication : 14/03/2018

